Plan de Relance de la Wallonie

Objectifs

Dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, la Ministre Christie Morreale et le Ministre Willy Borsus lancent un appel à projets portant sur la « Promotion des métiers porteurs d'emploi et la sensibilisation aux STEAM et au numérique ».

Plus d'infos ICI

Objectif principal des projets pour cet appel ?

- Promouvoir les filières/compétences/métiers et/ou sensibiliser aux STEAM et au numérique en vue d'attirer les publics vers les métiers porteurs d'emploi, et les filières d'enseignement et de formation y menant,
    - en travaillant sur l'image des métiers et des sciences ;
    - en mettant en place des parcours de découverte et d'appui aux apprentissages ;
    - ainsi qu'en veillant à dépasser les stéréotypes de genre et en ayant une approche inclusive.

Conditions d'éligibilité

S'agissant d'un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 3 partenaires complémentaires. Cette complémentarité doit se matérialiser au niveau :
• de l'expertise et/ou de l'action des partenaires ;
• du domaine ou secteur d'activité des partenaires (DIFST, enseignement, formation professionnelle, économie, orientation, emploi, …).
Peuvent participer à l'appel à projets :
• les opérateurs publics de formation, d'orientation, d'emploi, de promotion des métiers ou de diffusion des sciences et techniques ;
• les acteurs privés (personnes morales), reconnus et/ou financés par la Région wallonne dans le cadre de la promotion des métiers et de la sensibilisation aux STEAM et au numérique ;
7
• les autres acteurs privés (personnes morales) démontrant un engagement récurrent dans la promotion/valorisation des métiers porteurs et la diffusion des sciences.

En outre, pour répondre valablement au présent appel, les partenaires qui seront financés par le présent appel à projets devront rencontrer cumulativement les conditions suivantes :
• avoir une unité d'établissement sur le territoire de langue française de la Région wallonne, ou démontrer qu'ils exercent leur objet social sur ce territoire ;
• exécuter l'action sur le territoire de langue française de la Région wallonne ;
• s'engager formellement à respecter l'ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

Budget

Soumission : 24 mai 2023
Durée : Les projets pourront être mis en oeuvre à partir du 1er octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024 inclus.

Mots-clés

Formation | Nouvelles technologies | Numérique | Pédagogique | Transformation Numérique

Contacts SynHERA

- Hélène CARMON (carmon.h@synhera.be)

L'enveloppe globale dédiée au financement des projets pour le département de la Recherche et du Développement technologique est de 1.570.000 €.
L'enveloppe globale dédiée au financement des projets pour le département de l'Emploi et de la Formation professionnelle est de 2.800.000 €.

Le budget alloué à cet appel est destiné à financer un ensemble de projets qui auront répondu aux critères d'éligibilité et de pertinence et qui auront été retenus pour financement par le Comité de sélection.
Le nombre de projets financés variera en fonction de deux facteurs : d'une part, en fonction du nombre de projets soumis qui répondent au mieux aux critères d'éligibilité et de pertinence ; d'autre part, en fonction des prévisions financières établies par les partenaires au regard des enveloppes fixées par le département de la Recherche et du Développement technologique et du département de l'Emploi et de la Formation professionnelle.
Lorsqu'un projet multi-partenarial est retenu, le montant de la subvention approuvé par le Comité de sélection est fixé à hauteur des prévisions réalisées par les partenaires. Le Comité de sélection peut proposer un ajustement budgétaire au regard des objectifs du projet et des budgets disponibles.

Le financement couvre quatre types de dépenses :
• les frais de personnel ;
• les frais de fonctionnement ;
• les frais généraux. Ceux-ci s'élèvent à 15 % des frais de personnel et de fonctionnement (donc hors frais d'équipement).
• les frais d'équipement.

Bailleur de fonds

- **SPW Emploi Economie Recherche**

Critères de sélection

Pour être éligible, le projet doit :
• reposer sur un nouveau partenariat ou renforcer/amplifier un partenariat existant en décrivant sa plus-value nouvelle (cfr. point 4) ;
• s'inscrire dans au moins une des trois thématiques citées au point 4 ;
• répondre à au moins un des quatre objectifs cités au point 4 ;
• présenter un plan d'actions dans lequel les activités seront présentées de manière détaillée et par partenaire ;
• être gratuit pour les participants ;
• se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne ;
• s'organiser durant la période de programmation : entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024 ;
• proposer une action à portée collective et non à portée individuelle ;
• en cas de promotion de filières d'emploi, d'enseignement et/ou de formation, comprendre une information complète sur l'offre transmise de manière exhaustive aux publics cibles sur le territoire visé ;
• viser l'un ou plusieurs des publics-cibles ci-dessous :
o les élèves du primaire ;
o les élèves du secondaire (1er degré, 2ème degré, 3ème degré) ;
o les apprenants en alternance ;
o les étudiants de l'enseignement supérieur ;
o les enseignants et/ou formateurs ;
o les parents et l'entourage proche des jeunes ;
o les demandeurs d'emploi (y compris ceux en formation) ;
o les travailleurs (y compris ceux en formation).

Les conditions d'éligibilité seront vérifiées par le SPW EER.